

INTERVIEW • ABONNÉS

Marie Dosé : «Rapatrier les enfants de jihadistes est une question d'éthique et de responsabilité»

Par Willy Le Devin — 31 janvier 2020 à 10:51



Le camp de Al-Hol en Syrie en février 2019. Une partie du camp est réservée aux femmes et aux enfants de jihadistes. Photo Véronique de Viguerie. Getty reportages pour Libération

L'avocate, qui vient de publier « Les Victoires de Daech », dénonce la rigidité de la justice antiterroriste française et le non-rapatriement des familles des jihadistes.

Marie Dosé, avocate au barreau de Paris, défend une quarantaine de familles de Français partis faire le jihad. Elle a publié jeudi *les Victoires de Daech* aux éditions Plon, un essai nerveux qui vilipende l'ultra-rigidité de la justice antiterroriste et le choix du gouvernement de ne pas rapatrier les femmes et les enfants retenus dans les camps kurdes. Autant de victoires symboliques pour l'État islamique, dont la propagande se nourrit d'un certain renoncement démocratique, estime l'avocate.

Marie Dosé

LES VICTOIRES DE DAECH



Qu'est-ce que le terrorisme a changé dans la façon d'appréhender le métier d'avocat ?

La justice antiterroriste confine l'avocat de la défense dans une impuissance difficilement supportable. J'ai le sentiment parfois de servir un décor, d'être assignée à un rôle formel : c'est frustrant, rageant, mais surtout parfaitement contre-productif. Cette justice se défiant particulièrement de

l'individualisation des peines, nous autres, avocats, sommes rarement écoutés, ou alors avec une telle défiance que nous ne passons plus que pour un « mal nécessaire ». En tout cas est-ce l'impression que cette indifférence charrie parfois, et à laquelle je préférerais largement une adversité revendiquée. Pourtant, ce n'est plus juger que passer outre la personnalité d'un justiciable, parce qu'alors il n'est plus considéré que sous le seul prisme de ce dont il est accusé.

Un lieu commun veut que la justice soit laxiste en France, en tout cas ce reproche lui est régulièrement fait. Pourtant, les peines sont très sévères en matière de terrorisme, et il est rare que les avocats obtiennent mieux que les réquisitions...

... et très souvent, les magistrats condamnent les justiciables à des peines plus lourdes encore que celles requises par le parquet. Il n'y a rien de plus frustrant que d'être avocat en matière terroriste, parce que cette justice d'exception tend à dénier toute sincérité, toute authenticité à celui qui tente, tant bien que mal, d'expliquer son passage à l'acte. Elle fait ainsi l'économie de la personnalisation des parcours, comme s'il était inconvenant d'entendre le justiciable et que le seul vocable de « terroriste » suffisait à le caractériser. Enfin les magistrats sont obnubilés par la peur d'être manipulés ou trompés, et la taqiya, cette technique de dissimulation de sa foi, a achevé de les paralyser.

Certains magistrats ont en effet pu être gagnés par la tétanie, notamment au moment de remettre en liberté des personnes qui n'avaient rien renié de leur idéologie. On a vu que l'attentat commis par Adel Kermiche à Saint-Etienne du Rouvray alors qu'il était sous bracelet électronique a généré une tétanie.

Bien sûr. Un magistrat m'a dit un jour : « Vous savez, maître, j'ai condamné quelqu'un à une peine mixte parce qu'il présentait toutes les garanties favorables à sa réinsertion, et il a commis une infraction grave dès sa sortie de prison. De cela, on ne se remet jamais tout à fait ». Je l'entends totalement, et je sais combien faire œuvre de justice est un acte d'une infinie complexité. Mais céder à cette tentation du risque à ne pas courir, c'est précisément ne plus juger. Car le « risque zéro » n'existera jamais. Il faut renforcer l'arsenal qui permet aux magistrats de s'appuyer sur des éléments de personnalité, afin de les obliger à prendre l'individu en considération, et pas seulement ce qu'il a fait : expertises médico-psychologiques, psychiatriques, rapports d'évaluation après un séjour de quatre mois en quartier d'évaluation de la radicalisation. La justice antiterroriste ne peut pas se contenter de se défier de ceux qu'elle juge.

Parmi vos clients, il y a Rachid¹, parti quelques jours en Syrie et revenu de son propre chef en novembre 2013. Ayant échappé aux radars de la DGSI, il a repris sa vie presque normalement à Nice. Et puis, à la faveur d'une liste de noms ayant fuité de la bureaucratie de l'État islamique (les « Daechleaks »), les policiers ont découvert le séjour de Rachid et sont venus l'interpeller deux ans plus tard

(elle coupe) c'est l'exemple même de la rigidité contre-productive de la justice. Je ne dis pas qu'il fallait fermer les yeux sur le séjour syrien de Rachid. Mais son retour, mûrement réfléchi, montre qu'il ne s'est jamais inscrit dans un processus de radicalisation ou une quelconque idéologie dangereuse. Je rappelle qu'en 2013, aucun attentat lié au conflit syrien n'a encore eu lieu sur le sol français. Pourtant, la machine judiciaire va prendre le risque de faire de Rachid l'homme qu'il ne voulait pas devenir. Elle l'a placé dans la peau de l'ennemi, l'a incarcéré et lui a opposé une violence comparable à celle que la propagande de Daech met en scène. Il a dû supporter des conditions de détention extrêmement rudes, et je me souviens notamment de sa détresse au moment de l'attentat de Nice. Son épouse et ses enfants s'étaient rendus sur la Promenade des Anglais pour fêter le 14 juillet, comme à leur habitude, et Rachid, dans sa cellule, a dû attendre plus de 24 heures avant de savoir s'ils étaient en vie. Ses codétenus m'ont rapporté qu'il était fou d'angoisse. Incarcéré sous le statut TIS (Terroriste Islamiste), il s'est senti regardé comme s'il avait été celui qui aurait pu tuer sa femme et ses enfants. Alors même qu'on avait retrouvé chez lui des tracts dénonçant l'attentat de Charlie Hebdo qu'il distribuait dans son quartier, il fut condamné à cinq ans de prison ferme : quelle triste et dangereuse séance de « rattrapage » judiciaire que de créer ainsi de la défiance institutionnelle là où il n'y en avait pas...

La justice chercherait-elle à exclure des individus de la société en prononçant des peines « d'élimination » ? Avec cette idée que tant que les personnes sont sous écrou, elles sont inoffensives pour la société.

C'est parfois le sentiment qu'elle donne, en effet. Il est d'ailleurs un mot que je redoute, et qui illustre bien cette réalité : « neutralisation ». Le président du Centre d'analyse du terrorisme, Jean-Charles Brisard, l'utilise souvent. Or la justice n'est pas là ni pour neutraliser, ni pour éradiquer, mais seulement pour juger. Elle ne saurait devenir un instrument d'élimination sociale.

Votre livre s'intitule « Les victoires de Daech », titre très offensif, provocateur, qui induit que la propagande de l'État islamique se nourrit de certaines mesures institutionnelles, comme l'état d'urgence, l'empilement de lois sécuritaires, le choix de ne pas rapatrier nos ressortissants retenus dans les camps kurdes. Dans le même temps, le chercheur Hugo Micheron, qui vient de publier « Le jihadisme français » chez Gallimard, parle d'une forte résistance du tissu social français, qui n'a pas cédé face à la multiplication des attentats.

Ce que je sais, ce que j'affirme même, c'est que Daech n'en attendait pas tant de nous. Qu'il n'attendait pas qu'on laisse mourir des enfants et leurs parents en zone de guerre dans des camps de fortune, sortes de Guantanamo pour enfants, ni qu'un ministre de la République, Jean-Yves Le Drian, se précipite en Irak pour négocier la judiciarisation de nos ressortissants avec une justice dont il savait pourtant qu'elle torture, condamne à mort et exécute. Les victoires de Daech sont nos échecs. La meilleure manière de vaincre son idéologie, c'est d'user de nos armes : en usant des siennes, on transforme ces enfants et leurs parents en martyrs, on nourrit le discours radical salafiste.

Jean-Yves Le Drian justifie sa position en disant que les Français ont commis des exactions en zone irako-syrienne et qu'ils doivent répondre de leurs actes là-bas.

Il n'y croit pas lui-même. Répondre de leurs actes en Syrie ? Devant la justice de Bachar el-Assad ? En Irak ? Quand son homologue fait volte-face en lui expliquant que son pays n'est pas une « poubelle à djihadistes » ? Quelle image pour le « pays des Lumières »... Voilà plus de deux ans que les femmes détenues en Syrie ne sont judiciairisées qu'en France, et nulle par ailleurs. Certaines étaient mineures quand elles sont parties, d'autres ont été emmenées par leurs parents sans avoir eu le choix, d'autres tentent de fuir la Syrie depuis des années. Encore une fois, le politique a tort de nier l'hétérogénéité des profils et des parcours. Par ailleurs n'est-ce pas à nous, Français, de juger notre histoire ? Comment l'État peut-il refuser de rapatrier des mineures qu'il a laissé partir seules alors que leurs parents n'avaient de cesse d'alerter les services de police sur l'emprise où leurs gamines sombraient ? Je ne suis pas plus en train de nous culpabiliser que de les victimiser : je suis seulement en train de dire que ce n'est pas aux Kurdes de juger notre histoire. Il n'y a pas de déchéance de nationalité de fait, et c'est un peu facile et démagogue de dire : « Ils ont renoncé, ils ont brûlé leurs papiers, qu'ils assument ».

Le 11 janvier, dans un entretien à *Libération*, Nicole Belloubet affirmait « je ne vois pas d'autre solution que rapatrier ces gens [les jihadistes français, ndlr] en France. » Elle a dit aussi qu'il n'était acceptable que des enfants, pour la plupart de moins de cinq ans vivent dans de telles conditions.

(elle coupe) mais franchement, que va-t-on leur dire, à ces enfants ? Comment leur expliquer que malgré ses valeurs et ses engagements internationaux, la France n'a pas voulu d'eux et les a abandonnés ? Quelle sera leur histoire de France ? Leur père est mort sous les bombes de la coalition et leur mère ne demande qu'une chose depuis des mois, parfois des années : que la France les condamne et sauve leurs enfants d'une mort programmée. 371 enfants sont décédés dans le seul camp d'Al-Hol en 2019. Les rapatrier est une question d'éthique et de responsabilités. Mais par-delà cet impératif humanitaire, ne négligeons pas l'impératif sécuritaire. Car tous finiront par se disperser et par rejoindre les rangs de Daech, avec ou sans leur consentement, au mieux deviendront une monnaie d'échange entre les mains de Bachar el-Assad. La France le sait mais préfère, par pur calcul électoral, céder à une opinion publique défavorable aux retours, et ce faisant sacrifier des gamins innocents.

L'autre argument avancé est de réparer les crimes commis sur place, pour les familles des victimes locales.

Mais quelle est la place des victimes dans les procès irakiens, et comment ose-t-on les qualifier d'équitables ? Vous rendez-vous compte que le gouvernement ignore les appels au rapatriement émanant du Haut-commissariat de l'ONU, de son secrétaire général, du Conseil de l'Europe, de la CNCDH, du Défenseur des droits, du Parlement

européen, du coordonnateur des juges antiterroristes français, de l'association française des victimes du terrorisme... ?

Y voyez-vous une forme de vengeance ?

Je ne peux m'empêcher de penser que, politiquement, et trop souvent encore judiciairement, la France ne tente pas tant d'endiguer le terrorisme que de riposter aux attentats.

À la fin du livre, vous écrivez : « Mon pays me manque ». Qu'est-ce qui vous manque ?

J'ai toujours cru en la force de nos valeurs, et j'ai toujours été viscéralement amoureuse de mon pays. Ces renoncements l'ont fait basculer dans un registre contre lequel j'ai toujours lutté, et je ne pensais pas avoir à éprouver à ce point, un jour, le pouvoir de contamination de la haine. Alors oui, je ne reconnais plus mon pays.

Recueilli par Willy Le Devin

¹ Le prénom a été changé.